

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

**LE 2 MARS 2021**

## **PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA MUNICIPALITÉ DE HATLEY**

### **1. OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE ET PRÉSENCE**

Assemblée ordinaire du conseil municipal de Hatley, tenue à huis-clos au 2100, route 143, Hatley (Québec), mardi le 2 mars 2021 à 19 h, présidée par M. Denis Ferland, maire et à laquelle assistent par visioconférence les conseillers suivants :

M. Guy Massicotte, M. Éric Hammal, M. Gilles Viens et les conseillères, Mme Chantal Montminy, Mme Lucie Masse et Mme Hélène Daneau.

Assiste également à l'assemblée, M. André Martel, directeur général et secrétaire-trésorier.

Le maire ayant constaté le quorum, il ouvre l'assemblée devant aucun citoyen, puisque le territoire de la MRC de Memphrémagog est présentement en zone rouge, l'assemblée se tiendra par visioconférence et à huis-clos.

#### **1.1 ACCEPTATION DU CHANGEMENT DE DATE DE L'ASSEMBLÉE**

**ATTENDU QUE** le maire a demandé un changement de date pour la tenue de l'assemblée ordinaire prévue le 1<sup>er</sup> mars pour la déplacer au 2 mars dans les délais prévus;

**ATTENDU QUE** l'ensemble des membres du conseil ont été avisé et ont accepté la demande de changement de date pour la tenue de l'assemblée ;

**Résolution  
2021-026**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu que le conseil accepte que la présente séance soit tenue le mardi 2 mars 2021 à 19 h au lieu du 1<sup>er</sup> mars à 19 h.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **2.2 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

**Résolution  
2021-027**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, et résolu que l'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

Le point divers reste ouvert.

### **ORDRE DU JOUR De l'assemblée à huis-clos du 2 mars 2021**

#### **1. OUVERTURE DE LA SÉANCE ET PRÉSENCES**

#### **2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

#### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 1<sup>er</sup> février 2020

#### **4. CORRESPONDANCE**

4.1 Correspondance générale

#### **5. ADMINISTRATION**

5.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour les chemins du Barnston et Kingscroft

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

- 5.2 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour les chemins du Taylor et du Ruisseau
- 5.3 Mandat pour l'installation d'un mur de verre au sous-sol
- 5.4 Autorisation au directeur général de travailler pour la Régie du Parc
  
- 6. TRANSPORT – VOIRIE**
  - 6.1 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2021
  - 6.2 Contrat d'auscultation de la chaussée
  
- 7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**
  - 7.1 Adoption du rapport annuel au regard de la mise en œuvre des actions prévues au schéma de couverture de risque incendie (SCRI)
  
- 8. URBANISME**
  - 8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en février 2021
  - 8.2 Lot 4 665 393, 11 rue des Bouleaux – Demande de dérogation mineure 2021-01-0002
  - 8.3 Lot 4 665 888, 530 chemin Labbé – Demande de dérogation mineure 2021-02-0003
  - 8.4 Lot 4 665 430, 9 rue des Hérons-Bleus – Demande de contestation de la superficie protégée par droit acquis 2021-02-0004
  
- 9. HYGIÈNE DU MILIEU**
  - 9.1 Aucun
  
- 10. LOISIRS et CULTURE**
  - 10.1 Aucun
  
- 11. FINANCES**
  - 11.1 Rapport de délégation de compétence
  - 11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer
  - 11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 28 février 2021
  - 11.4 Résolution sur les soldes disponibles des Règlements d'emprunt
  
- 12. DIVERS**
  - 12.1 Résolution d'appui pour l'organisme Bleu Massawippi pour la réalisation d'une étude de caractérisation de certains milieux humides
  
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS**
  
- 14. FERMETURE DE L'ASSEMBLÉE**

**Adopté à l'unanimité.**

### **3. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

#### **3.1 Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021**

**Résolution  
2021-028**

Il est proposé par la conseillère Lucie Masse que le procès-verbal de l'assemblée ordinaire tenue le 1<sup>er</sup> février 2021 soit adopté tel quel.

**Adopté à l'unanimité.**

### **4. CORRESPONDANCE**

#### **4.1 Correspondance générale**

Le directeur général dépose un bordereau de la correspondance reçue depuis la dernière assemblée. La correspondance sera traitée conformément aux indications du Conseil.

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

## **5. ADMINISTRATION**

### **5.1 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour les chemins de Barnston et Kingscroft**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité de Hatley, M. André Martel agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

#### **Résolution 2021-029**

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition du conseiller Gilles Viens, appuyée par le conseiller Guy Massicotte, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Hatley autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles sur les chemins Barnston et Kingscroft, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté à l'unanimité.**

### **5.2 Demande d'aide financière au ministère des Transports – Volet Accélération des investissements sur le réseau routier local (AIRRL) – pour les chemins du Taylor et du Ruisseau**

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley a pris connaissance des modalités d'application du volet Redressement et Accélération du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

**ATTENDU QUE** les interventions visées dans la demande d'aide financière concernant des routes locales de niveau 1 et/ou 2 et, le cas échéant, que celles visant le volet redressement sont prévues à la planification quinquennale/triennale du Plan d'intervention ayant obtenu un avis favorable du ministère des Transports;

**ATTENDU QUE** seuls les travaux réalisés après la date figurant sur la lettre d'annonce sont admissibles à une aide financière;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley s'engage à obtenir le financement nécessaire à la réalisation de l'ensemble du projet, incluant la part du Ministère;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Hatley choisit d'établir la source de calcul de l'aide financière selon l'option suivante, soit l'estimation détaillée du coût des travaux;

**ATTENDU QUE** le chargé de projet de la municipalité de Hatley, M. André Martel agit à titre de représentant de cette dernière auprès du Ministère dans le cadre de ce dossier;

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

**Résolution  
2021-030**

**POUR CES MOTIFS**, sur la proposition de la conseillère Chantal Montminy, appuyée par la conseillère Hélène Daneau, il est unanimement résolu et adopté que le conseil de la municipalité de Hatley autorise la présentation d'une demande d'aide financière pour les travaux admissibles sur les chemins du Ruisseau et Taylor, confirme son engagement à faire réaliser les travaux selon les modalités d'application en vigueur et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

**Adopté à l'unanimité.**

**5.3 Mandat pour l'installation d'un mur de verre au sous-sol**

**Résolution  
2021-031**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'octroyer le contrat pour l'installation d'un mur de verre au sous-sol à la vitrerie Les Entreprises Yvon Blais & Fils de Sherbrooke au montant de 2 985 \$, plus taxes .

**Adopté à l'unanimité.**

**5.4 Autorisation au directeur général de travailler pour la Régie du Parc**

**Résolution  
2021-032**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'autoriser le directeur général d'effectuer la tâche directeur des opérations et secrétaire-trésorier de la Régie du Parc. L'horaire prévu pour la Régie du Parc est une moyenne de 15 heures semaines, sur une base annuelle. Le coût du salaire du directeur général, plus les bénéfices marginaux, sera facturés à la Régie du Parc.

**Adopté à l'unanimité.**

**6. TRANSPORT – VOIRIE**

**6.1 Attribution de contrat – Calcium pour la saison 2021**

**Considérant que** la municipalité a procédé à un appel d'offres par invitation auprès de 2 fournisseurs pour l'épandage d'environ 135 000 litres de calcium liquide à 35 % ;

**Considérant que** la municipalité a procédé à l'ouverture des soumissions le 1<sup>er</sup> mars dernier en l'absence des fournisseurs ;

**Considérant que** deux soumissions ont été déposées dans les délais à savoir ;

Fournisseur	Prix	
	Au litre	Total
SOMAVRAC C.C Inc.	0.3280	44 280.00 \$
MULTI ROUTES Inc.	0.3190	43 065,00 \$

**Résolution  
2021-033**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu d'adjuger le contrat à Multi Routes Inc. pour l'achat et l'épandage d'environ 135 000 litres de calcium liquide à 35 % à 0,319 \$ le litre plus les taxes applicables.

**Adopté à l'unanimité.**

**6.2 Contrat d'auscultation de la chaussée à Englobe**

**Considérant que** la municipalité doit procéder à l'auscultation de ses chemins afin de pouvoir demander de l'aide financière auprès du Ministère des Transports du Québec dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale;

**Résolution  
2021-034**

Il est proposé par le conseiller Guy Massicotte, et résolu d'adjuger le mandat à la compagnie Englobe afin de procéder à l'auscultation du chemin du Ruisseau et du chemin Taylor sur une longueur de 4,8 km au coût de 3,600 \$, plus taxes.

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

**Adopté à l'unanimité.**

## **7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

### **7.1 Adoption du rapport annuel au regard de la mise en œuvre des actions prévues au schéma de couverture de risque incendie (SCRI)**

**Considérant** que la MRC de Memphrémagog dispose d'un schéma de couverture de risques en sécurité incendie (SCRI) en vigueur pour son territoire depuis le 3 avril 2008, puis modifié le 1<sup>er</sup> septembre 2013;

**Considérant** que l'article 35 de loi sur la sécurité incendie stipule que « Toute autorité locale ou régionale et toute régie intermunicipale chargée de l'application de mesures prévues à un schéma de couverture de risques doivent adopter par résolution et transmettre au ministre, dans les trois mois de la fin de leur année financière, un rapport d'activité pour l'exercice précédent et leurs projets pour la nouvelle année en matière de sécurité incendie »;

**Considérant** que le MSP demande que chacune des municipalités visées par le rapport annuel de la MRC adopte le rapport qu'elle a produit et transmis à la MRC;

**Résolution  
2021-035**

Il est proposé par la conseillère Hélène Daneau, et résolu que le conseil de Hatley accepte le rapport annuel au regard de la mise en œuvre des actions prévues au SCRI de la MRC de Memphrémagog pour l'année 2021.

**Adopté à l'unanimité.**

## **8. URBANISME**

### **8.1 Dépôt du rapport cumulatif de l'inspecteur en bâtiment pour la période terminant en février 2021**

Le directeur général dépose le rapport cumulatif des émissions des permis pour la période terminant en février 2021. Pour la période visée, aucun permis de construction, 4 permis de rénovation/modification ont été émis pour un montant de 220 000 \$, 3 permis pour garages et piscines pour 147 514 \$ et 1 permis dans la catégorie autre.

### **8.2 Lot 4 665 393, 11 rue des Bouleaux – Demande de dérogation mineure 2021-01-0002**

**Considérant que** le propriétaire du lot 4 665 393, situé au 11, rue des Bouleaux a soumis une demande de dérogation mineure concernant la superficie d'implantation et la mesure minimale de la façade d'un bâtiment principal (résidence) projeté;

**Considérant que** le propriétaire souhaite obtenir l'autorisation d'implanter un bâtiment principal de type résidence unifamilial ayant une superficie d'implantation de 384 pi<sup>2</sup> (35,67m<sup>2</sup>) et une façade de 15pi 4po (4,67 m), ce qui va à l'encontre de la réglementation applicable dans la zone Vill-2;

**Considérant que** le lot concerné est l'un des plus petits du secteur possédant des dimensions approximatives de 15,24 mètres de largeur par 22,86 mètres de profondeur, soit une superficie d'environ 346 mètres carrés;

**Considérant que** plusieurs des résidences situées sur cette rue ont des façades et des superficies d'implantation inférieure ou se rapprochant de la norme applicable dans ce secteur;

**Considérant que** le propriétaire souhaite que la résidence projetée soit uniforme avec les résidences du secteur;

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

- Considérant que** l'application des dispositions du règlement de zonage a pour effet de causer un préjudice au demandeur;
- Considérant que** les dérogations mineures ne portent pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
- Considérant que** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande ;
- Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

#### **Résolution 2021-036**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal, d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 665 393 pour l'implantation d'un bâtiment principal de type résidence unifamiliale ayant une superficie d'implantation de 384 pi<sup>2</sup> (35,67m<sup>2</sup>) et une façade de 15pi4po (4,67 mètres), le tout contrairement à ce qui est exigé par l'article 4.2.3 du *Règlement de Zonage 98-06*.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **8.3 Lot 4 665 888, 530 chemin Labbé – Demande de dérogation mineure 2021-02-0003**

- Considérant que** le propriétaire du lot 4 665 888, situé au 530, chemin Labbé a soumis une demande de dérogation mineure concernant l'implantation d'un bâtiment accessoire projetée de type garage double détaché;
- Considérant que** le propriétaire souhaite obtenir l'autorisation de construire le bâtiment accessoire à une distance de 9,3 mètres du chemin plutôt qu'à une distance de 12 mètres tel qu'exigé par la réglementation municipale applicable dans la zone A-12;
- Considérant que** le bâtiment principal est également situé à une distance de 9,3 mètres de la rue;
- Considérant que** l'implantation projetée tient compte des restrictions imposées notamment par la présence d'une pente de terrain abrupte, l'emplacement du bâtiment principal et la disposition actuelle de l'accès et du ponceau lié audit accès;
- Considérant que** l'application des dispositions du *Règlement de zonage 98-06* a pour effet de causer un préjudice au demandeur;
- Considérant que** la dérogation mineure ne porte pas atteinte à la jouissance par les propriétaires des immeubles voisins de leur droit de propriété;
- Considérant que** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande ;
- Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

#### **Résolution 2021-037**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, d'accepter la demande de dérogation mineure déposée par le propriétaire du lot 4 665 888 pour l'implantation d'un bâtiment accessoire (garage double détaché) à une distance de 9,30 mètres du chemin, plutôt qu'à 12 mètres tel qu'exigés par le *Règlement de Zonage 98-06*.

**Adopté à l'unanimité.**

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

#### **8.4 Lot 4 665 430, 9 rue des Hérons-Bleus – Demande de contestation de la superficie protégée par droit acquis 2021-02-0004**

- Considérant que** les propriétaires de l'immeuble situé au 9, rue des Hérons-Bleus ont soumis une demande de contestation de la superficie protégée par droit acquis pour le bâtiment accessoire (remise);
- Considérant que** l'article 8.3.2. du *Règlement de zonage 98-06* mentionne que la superficie protégée par droit acquis peut être contestée par le propriétaire en démontrant à l'aide de documents justificatifs, qu'il y avait antérieurement une occupation plus grande que celle mesurée par la municipalité;
- Considérant que** les propriétaires souhaitent obtenir une superficie protégée par droit acquis de 11,70 mètres carrés plutôt que 11,16 mètres carrés pour le bâtiment accessoire (remise);
- Considérant que** les propriétaires ont déposé des documents démontrant l'occupation d'une superficie supérieure à celle mesurée par la municipalité dans le passé;
- Considérant que** l'application des dispositions du *Règlement de zonage 98-06* a pour effet de causer un préjudice aux demandeurs ;
- Considérant que** les membres du Comité consultatif en urbanisme recommandent d'accepter la demande ;
- Considérant que** les membres du conseil ont pris connaissance des documents relatifs à la demande.

#### **Résolution 2021-038**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, la demande de contestation de la superficie protégée par le droit acquis et de reconnaître une superficie de 11,70 mètres carrés pour le bâtiment accessoire (remise), plutôt que 11,16 mètres carrés tel que permis par l'article 8.3.2. du *Règlement de Zonage 98-06*.

**Adopté à l'unanimité.**

### **9. HYGIÈNE DU MILIEU**

#### **9.1 Aucun**

### **10. LOISIR ET CULTURE**

### **11. FINANCES**

#### **11.1 Rapport de délégation de compétence**

En conformité avec le *Règlement 2007-08* décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire et autorisant une délégation de compétence, le directeur général dépose son rapport sur les dépenses qu'il a autorisées pour un montant total de 2 083.56 \$, pour le mois de février 2021.

#### **11.2 Autorisation de paiement des comptes payés et à payer**

**Considérant** que le directeur général dépose une liste des chèques émis depuis le 1<sup>er</sup> février 2021;

#### **Résolution 2021-039**

Il est proposé par le conseiller Gilles Viens, et résolu ;

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

De ratifier le paiement des salaires des employés pour le mois de février 2020 via des dépôts directs pour les semaines finissant les 6, 13, 20 et 27 février pour un montant total de 14 547.34 \$.

De ratifier le paiement des dépenses du chèque numéro 9618 au chèque 9645 pour un montant de 100 722.96 \$ et 10 dépôts directs pour un montant de 23 524.43 \$;

Numéro D'écriture	Numéro Chèque	Fournisseur	Description de l'achat	Montant
202100084	9618	AVIZO	Validation de débitmètres	2 670,64 \$
	85 9619	HYDRO QUÉBEC	Éclairage de rue et Domaine	530,96 \$
	86 9620	SAAQ	Immatriculation	500,87 \$
	87 9621	BELL	Appel sans frais, Hôtel de ville, Bowen	490,55 \$
	88 9622	BELL MOBILITÉ	Cellulaire de voirie	48,25 \$
	89 9605	CHERBOURG	Chèque annulé	(134,00 \$)
	90 9623	HYDRO QUÉBEC	Station de pompage	193,69 \$
	91 9624	INFOTECH	Papeterie et banque d'heures	1 713,31 \$
	92 9625	9067-7295 QC (STODDARD)	Déneigement (4/6)	34 786,58 \$
	93 9626	MRC MEMPHRÉMAGOG	Équilibrage	816,00 \$
	95 9627	MINISTRE DES FINANCES	REMISES DE L'EMPLOYEUR	6 120,18 \$
	96 9628	RECEVEUR GENERAL	REMISES DE L'EMPLOYEUR	2 388,72 \$
	98 9629	J.P. CADRIN	Rapports d'évaluation	488,65 \$
	99 9630	S.I.M. REPÈRES GÉODÉSIQUE	Inspection du réseau	1 195,55 \$
101	9631	FONDATION L'HÔPITAL	Aide financière (2/3)	1 480,00 \$
102	9632	FONDS D'INFORMATION	Avis de mutation	20,00 \$
104	9633	GROUPE FINANCIER EMPIRE	REMISES DE L'EMPLOYEUR	856,48 \$
105	9634	MARCHÉ PATRY	Café et lait	28,61 \$
109	9635	REGIE DU PARC	Quotes-parts annuelle	29 277,40 \$
110	9636	XPLORNET	Service mensuel	100,59 \$
111	9637	TRANSPORT TAYLOR	Cueillettes de recyclage	5 444,66 \$
112	9638	CENTRE PEINTURE LAROCHE	Peinture orange	37,58 \$
113	9639	SIGNO PLUS	Chevron et espaceur	650,63 \$
114	9640	COLE-PARMER	Remplacement de pièce	174,69 \$
116	9641	RÉCUPÉRATION L MAILLÉ	Chevreuil mort	114,98 \$
118	9642	VIVACO	Matériaux divers	256,51 \$
119	9643	N4 MOBILE	Service mensuel	236,71 \$
120	9644	PUROLATOR	Frais livraison	44,25 \$
122	9645	9152-2425 QC INC	Cueillettes de déchets et compostables	10 189,92 \$
				100 722,96 \$
				\$
202100094	Dépôt	EXCAVATION R MADORE	Déneigement des bornes fontaine	103,48 \$
	97 Dépôt	EIROFINS ENVIRONEX	Analyse d'eau	212,70 \$
	100 Dépôt	HÉLÈNE DULAC	Présence au CCU	30,00 \$
	103 Dépôt	RCGT	Frais d'audit	15 061,72 \$
	106 Dépôt	HTCK	Essence voirie	284,00 \$
	107 Dépôt	RIGDSC	Compost et redevance	3 093,58 \$
	108 Dépôt	UMQ	Cotisation annuel Mutuelle SST	2 223,62 \$
	115 Dépôt	BUREAU EN GROS	Papeterie	355,64 \$
	117 Dépôt	RÉGIE INCENIDE EST	Frais pour PR 2020	5 039,69 \$
	121 Dépôt	CHRISTIAN DUMAS	Frais d'entretien	120,00 \$
				26 524,43 \$

**Adopté à l'unanimité.**

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

### **11.3 Dépôt de l'état de fonctionnement au 28 février 2021**

Le directeur général dépose l'état de fonctionnement au 28 février 2021.

### **11.4 Résolution sur les soldes disponibles des Règlements d'emprunt**

**Considérant** que la municipalité de Hatley effectue différents projets via des règlements d'emprunt approuvés par la MAMH;

**Considérant** que le montant spécifié dans le règlement d'emprunt auprès du MAMH s'appuie sur des estimations d'achats ou de travaux crédibles;

**Considérant** que le financement à long terme s'effectue à l'occasion sur des estimées finales de coût d'achat ou de travaux;

**Considérant** que les sommes financées en trop, soit les soldes disponibles se doivent d'être réservées au règlement qui s'y rattache;

**Considérant** que la municipalité a déposé sa reddition de compte et qu'elle est en attente de l'approbation finale du Ministère des Transports ;

#### **Résolution 2021-040**

Il est proposé par la conseillère Chantal Montminy, et résolu d'adopter que le solde du règlement d'emprunt soit réservé au Règlement d'emprunt numéro 2020-01 décrétant des travaux de réfection du chemin du Lac et du chemin North dont le solde disponible est de 102 464 \$.

**Adopté à l'unanimité.**

### **12. DIVERS**

#### **12.1 Résolution d'appui pour l'organisme Bleu Massawippi pour la réalisation d'une étude de caractérisation de certains milieux humides**

**Considérant** que la MRC Memphrémagog, en coopération avec Canards Illimités, a terminé la cartographie des milieux humides de la MRC en 2020 (Rapport\_carto\_MH\_Estrie\_Phase3\_2020.pdf (ducks.ca));

**Considérant** l'existence dans la municipalité de Hatley d'un important réseau de milieux humides tout au long de la rivière Tomifobia jusqu'au lac Massawippi;

**Considérant** que les milieux humides naturels sont protégés par la loi et qu'il est bien reconnu scientifiquement qu'ils ont une valeur écologique importante et contribuent de façon substantielle à l'ensemble de l'écosystème, spécialement en bordure des cours d'eau ;

**Considérant** l'utilité des milieux humides pour lutter contre les effets des changements climatiques, notamment en atténuant les risques pour la sécurité civile causés par les inondations

**Considérant** qu'aucune étude de caractérisation des écosystèmes de ces milieux humides tout au long de la rivière Tomifobia, n'a été faite à ce jour ;

**Considérant** que la bande riveraine du lac Massawippi sur toute la longueur de ce secteur doit également être prise en compte dans cette caractérisation afin de déterminer les zones sensibles ;

#### **Résolution 2021-041**

Il est proposé par le conseiller Éric Hammal et résolu à l'unanimité de supporter l'organisme de protection et de conservation Bleu Massawippi dans la réalisation d'une étude de caractérisation des milieux humides présents sur notre territoire tout au long de la rivière Tomifobia jusqu'au lac Massawippi.

**Adopté à l'unanimité.**

### **13. PÉRIODE DE QUESTIONS**

\*L'enregistrement de l'assemblée est accessible à la population. Pour y accéder, vous pouvez communiquer avec nous par courriel : adm@municipalitehatley.com

Une citoyenne a fait parvenir aux membres du conseil des questions concernant la coupe d'arbres sur la rue des Bouleaux, l'aménagement et la gestion du territoire dans le quartier de la Baie Bacon et certains règlements d'urbanisme. En ce qui concerne la coupe d'arbre sur la rue des Bouleaux le maire tiens à répéter les explications déjà donné à la citoyenne à savoir que le nouveau propriétaire a demandé les permis requis et que le terrain est dans une zone permettant la construction d'une résidence d'une part et que d'autre part le propriétaire a déposé le rapport d'un arboriculteur confirmant la nécessité d'abattre certains arbres telle que l'inspectrice en bâtiment l'a expliqué à la résidente. En ce qui concerne l'aménagement et la gestion du territoire du quartier de la Baie Bacon, M. Ferland précise que la municipalité prend déjà en compte les changements climatiques et la protection des milieux fragilisés lors de ses prises de décisions. Puisque la résidente expose plusieurs sujets de discussion sur plusieurs aspects et qu'elle se dit disposée à collaborer pour mettre en place un comité de citoyen afin de discuter et d'envisager des pistes de solutions aux différentes problématiques soulevées par la citoyenne, le maire mentionne que la municipalité est ouverte à la mise en place d'une table de discussion tel que demandé par la citoyenne.

#### **14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

L'ordre du jour étant épuisé, la session est levée par le conseiller Éric Hammal, il est 19 h 25.

---

Denis Ferland  
Maire

---

André Martel  
Directeur général/secrétaire-trésorier